

# TROPHÉE FOSSE UNIVERSELLE 2019

Club	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
AS SOUSTONNAISE BT			10	14				
BTC COTE BASQUE	27		3					
BTC DU MARSAN	13			22				
BTC DU TEMPLE			17					
BTC SORE		<del>17</del>				22 et 23 Ligue		
BTC YCHOUSOIS		24	24					
CBT AMBESIEN					1			
CERCLE TIR DYONISIEN					30			
COMITE BASCO LANDAIS					19			
PECH ANCOU (MONTPEZAT)					8			
PIGEON D'OR (BASTENNES)		3						
TC DUBOURDIEU CESTAS		10			26			
TIREURS POMPIEY						10		24 Finale

## EXTRAITS DU REGLEMENT

### ARTICLE 4 :

Pour être classés, les tireurs doivent participer au minimum à un concours dans au moins **six** des treize clubs, parmi ceux mentionnés ci-dessus et dans le calendrier du Trophée.

### ARTICLE 5 :

Chaque tireur peut participer à tous les concours qu'il souhaite dans chaque club organisateur, seul son meilleur résultat dans chaque club sera retenu. S'il a participé à des concours dans les treize clubs, il ne sera retenu que les six meilleurs. Le Championnat de Ligue comptera comme un concours du Trophée mais ne sera pas obligatoire.

### ARTICLE 6 :

Le classement Scratch du Trophée, par séries et catégories, sera établi sur un total de **600 plateaux**.

### ARTICLE 7 :

La remise des prix devra être effectuée dans un délai raisonnable après la fin du tir (30 minutes maximum). Lors de la remise des prix, le club décidera de ne remettre les enveloppes qu'aux tireurs présents ou de les remettre à une autre personne. Les enveloppes non retirées resteront au club jusqu'à la fin de la saison, date à laquelle elles deviendront la propriété du club.

### ARTICLE 8 :

La remise des prix du Trophée se fera lors d'une **finale** indépendante du résultat du Trophée qui aura lieu le **Samedi 24 Août 2019 aux TIREURS DE POMPIEY**. Tous les tireurs classés dans le Trophée tireront 100 plateaux. **Un tirage au sort sera effectué 3 jours avant la finale**. Pour les horaires de tir, s'adresser au club organisateur. **Les prix (bons d'achat) seront remis uniquement aux tireurs présents et ayant participé à la finale. Les tireurs absents à la finale mais pouvant justifier d'un certificat d'hospitalisation ou de leur participation à une autre compétition pourront prétendre aux bons d'achat, à condition d'en avoir prévenu Mme Claudine MEUNIER minimum une semaine à l'avance.**

Un trophée viendra récompenser les 3 premiers tireurs du scratch. Le premier du scratch se verra remettre un Super Trophée qu'il gardera un an et qu'il remettra en jeu l'année suivante. Il sera également invité à la finale de l'année suivante et se verra l'honneur de remettre le Trophée au nouveau vainqueur. Ce Trophée, s'il est gagné 3 années consécutives par le même tireur, lui sera acquis définitivement.

Les lauréats devant participer à la finale seront prévenus individuellement en temps utile.